



ÉTÉ 2019

# LE JOURNAL



**DÉPART DES ENFANTS POUR LA CLASSE DE DÉCOUVERTE**



**L'AFFAIRE SAINT FIACRE**



# S O M M A I R E

Édito .....	3
Résultats élections européennes .....	4
Finances .....	4
Extrait des conseils municipaux.....	5
Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).....	7
La fibre, désormais une réalité dans notre village.....	8
Arrivée du RER E (EOLE) et développement des aires de covoiturage .....	9
Découvrez l'Eco-refuge de la Douaye .....	10
Espèces invasives .....	10
Loi Labbé : votre jardin sans pesticides .....	11
Valorisez vos déchets ! .....	12
Rencontre éco-efficacité énergétique.....	13
Initiation utilisation tablette numérique.....	14
Mission Locale Intercommunale des Mureaux.....	14
État civil .....	14
Travaux et formalités d'urbanisme .....	15
Circulation et stationnement .....	15
Petits rappels des règles de bon voisinage .....	15
Lettre à l'attention des propriétaires de nos amis les bêtes .....	16
Rappel ! Réglementation pour les propriétaires de chiens dangereux .....	16
Participation citoyenne .....	17
Opération tranquillité vacances .....	17
Conseils pour éviter les cambriolages et le vol par ruse.....	18
Appel à témoignages et documents .....	19
La bibliothèque, un lieu d'échange .....	19
Les mardis récréatifs pour les anciens de Gaillon .....	20
Dispositifs d'aide communale en faveur des enfants scolarisés .....	20
Une année scolaire animée .....	21
Caisse des écoles .....	21
Les représentants des parents d'élèves.....	22
Inscriptions .....	22
Les associations .....	23
Rétrospective photo du 1 <sup>er</sup> semestre 2019.....	24

## AGENDA

**Dimanche 25 août :**  
✓ Journée à la mer  
au Tréport

**Samedi 31 août:**  
✓ Atelier PNR Vexin  
"Jardiner au naturel, cuisiner  
au naturel"

**Samedi 7 septembre:**  
✓ Forum des associations  
et accueil des nouveaux  
Gaillonnais

**Vendredi 20 septembre:**  
✓ Journées du Patrimoine  
- Projection de « Maigret  
l'affaire St. Fiacre »

**Samedi 28 septembre:**  
✓ Vide-Grenier

**Samedi 12 octobre:**  
✓ Troc-Vert

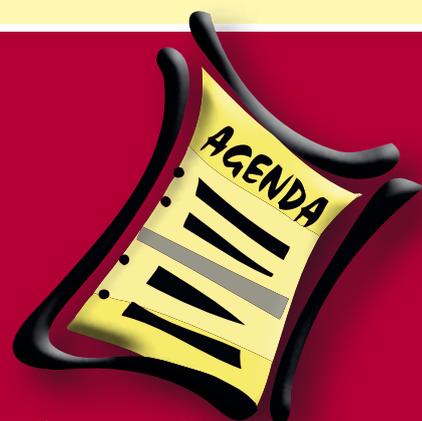
**Samedi 9 novembre:**  
✓ Lecture en musique à la  
bibliothèque

**Lundi 11 novembre:**  
✓ Cérémonie de l'Armistice

**Samedi 16 novembre:**  
✓ Loto

**Samedi 30 novembre:**  
✓ Repas de l'amitié

**Samedi 7 décembre:**  
✓ 12<sup>e</sup> marché artisanal et  
gastronomique



# Le journal de Gaillon Été 2019

Bulletin officiel  
d'informations de la  
Commune de Gaillon  
sur Montcient

## Mairie de Gaillon

Tél. 01 34740658

Fax 01 30220616

mairie.gaillon.sur.montcient@wanadoo.fr

## Permanence des

**élus:** sur Rendez-vous

## Horaires

### d'ouverture:

Mardi, Mercredi, Jeudi

de 8h30 à 12h00

et sur rendez-vous en

dehors de ces horaires

Fermé le lundi et le

vendredi

## Rédacteur en chef:

Jean-Luc Gris

## Rédaction:

Marie-Christine Dubernard

Nathalie Le Gonnidec

Jean-Pierre Le Tellier

Valérie Perrier

Corentin Dubernard

## Régie publicitaire et publication:

Christian Tétard

06 14 84 27 10

## Réalisation:



01 34 97 50 90

RCS Versailles B 495 058 000

## Édito

Chères Gaillonnaises, Chers Gaillonnais

Après l'arrivée de la fibre, attendue depuis des années, le second semestre 2019 verra la finalisation des travaux d'aménagements de l'ancienne école en logements locatifs. Ce projet s'est concrétisé grâce au soutien financier de la Région Île de France, du département des Yvelines et de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

Vous découvrirez dans ce journal les actions engagées par la municipalité en faveur du développement durable; Eco-refuge de la Douaye, rencontre éco-efficacité énergétique, conseils pour le compostage.

La rentrée de septembre sera riche en événements; accueil des nouveaux gaillonnais, forum des associations et journées du patrimoine avec la projection dans l'Église Notre-Dame-de-L'Assomption du film tourné dans notre commune il y a soixante ans: l'Affaire Saint-Fiacre avec Jean Gabin.

En attendant de vous rencontrer ou de vous croiser dans notre beau village, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances.

Votre Maire,  
Jean-Luc GRIS



# Fermetures estivales



## Le hangar communal sera fermé :

■ du 13 juillet au 9 août  
2019 inclus.

■ Réouverture le samedi  
17 août.

## La bibliothèque sera fermée :

■ du 28 juin au samedi  
7 septembre 2019  
inclus.

■ Réouverture le mardi  
10 septembre 2019  
de 16h30 à 18h30.

# Résultats élections Européennes



## Scrutin du 26 mai 2019 à Gaillon-sur-Montcient

Le dimanche 26 mai 2019, se sont déroulées les élections européennes 2019, voici les résultats obtenus à Gaillon-sur-Montcient :

BARDELLA Jordan RN, Rassemblement national	20.85 % 59 votes
LOISEAU Nathalie LREM-Modem, La République en marche - Mouvement démocrate	18.37 % 52 votes
JADOT Yannick EELV, Europe Ecologie - Les Verts	14.49 % 41 votes
DUPONT-AIGNAN Nicolas DLF, Debout la France	8.83 % 25 votes
BELLAMY François-Xavier LR, Les Républicains	7.42 % 21 votes
AUBRY Manon LFI, La France insoumise	6.01 % 17 votes
LAGARDE Jean-Christophe UDI, Union des démocrates indépendants	4.95 % 14 votes
ASSELINEAU François UPR, Union populaire républicaine	3.53 % 10 votes

BOURG Dominique GE-MEI-MdP, Urgence écologie	3.53 % 10 votes
BROSSAT Ian PCF, Parti communiste français	3.18 % 9 votes
THOUY Hélène PA, Parti animaliste	3.18 % 9 votes
GLUCKSMANN Raphaël PS - Place publique, Parti socialiste - Place publique	3.18 % 9 votes
HAMON Benoît Génération.s, Génération.s	2.12 % 6 votes
MARIE Florie PP, Parti pirate	0.35 % 1 vote
Votes blancs	3.69 % 11 votes
Votes nuls	1.34 % 4 votes

Population 668 habitants (Données Insee 2009)

• Inscrits 77,69 % 519 • votants 57,42 % 298 • Abstention 42,58 % 221 • Exprimés 54,53 % 283

Dernière mise à jour : 26/05 à 23:55 - Source : Ministère de l'intérieur

# Finances

## Le conseil municipal a voté le budget communal le 2 avril dernier.

Depuis 2013, les charges de fonctionnement de la commune ont baissé de 14.4 % alors que dans le même temps, les recettes de fonctionnement diminuaient de 11.3 %. Malgré les économies réalisées, la baisse des dotations de la part de l'état a impacté fortement le budget communal ; en effet, entre 2013 et 2018, l'impact sur les finances est de 251 448 euros... et cette baisse se poursuit en 2019. Pour le budget 2019, la hausse des charges de fonctionnement est de 2,7 %. Cette augmentation du budget communal est essentiellement due au programme d'élagage d'arbres de 10000 euros. La baisse des recettes de fonctionnement est de 4,7 % liée en majeure partie à la baisse des dotations de l'État.

En matière d'investissement, l'année 2019 sera principalement consacrée au programme d'aménagement de l'ancienne école en logements locatifs. Cette opération de 569000 euros hors taxes est financée par des subventions pour un montant de 333000 euros. Le solde du programme est financé par la vente du dernier terrain du lotissement communal pour un montant de 125000 euros, le solde de 111000 euros sera pris sur les fonds propres de la commune.

Cette opération permettra à la commune de proposer des logements à prix modérés et contribuera à augmenter les recettes sans avoir besoin d'avoir recours à une augmentation de la fiscalité.



En ce qui concerne les impôts locaux (taxes d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'enlèvement des ordures ménagères -TEOM-) les quelques informations ci-dessous vous aideront

à mieux comprendre votre avis d'imposition et son évolution d'une année sur l'autre.

Les bases de vos impôts locaux sont mises à jour chaque année, c'est sur ces bases qu'est calculée après abattement votre imposition en les multipliant par les différents taux (commune, conseil départemental et communauté urbaine). Ces bases sont décidées par l'État; cette année les bases seront revalorisées de + 2.2 % par rapport à 2018. La taxe d'habitation fait désormais l'objet d'exonération de la part de l'État sous certaines conditions.

## En matière d'impôt foncier, le conseil municipal de Gaillon-sur-Montcient a voté une baisse du taux communal de 3 %.

À noter qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et du Conseil départemental des Yvelines. Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) n'augmentera pas non plus cette année.

D'autres éléments peuvent faire varier votre imposition à la hausse ou à la baisse. Pour toutes questions, veuillez consulter votre centre des finances publiques  
Service Impôts particuliers  
44 rue des Pierrelays  
78134 – Les Mureaux Cedex  
téléphone : 01 30 91 31 33  
ou le site [impôts.gouv.fr](http://impôts.gouv.fr)



# Extrait des conseils municipaux

## Extraits du compte rendu du conseil municipal du 22 février 2019

### Débat d'orientation budgétaire 2019

Monsieur Le Maire présente l'analyse des résultats 2018 : Résultat de fonctionnement de l'année 2018 en amélioration par rapport aux quatre dernières années

2014 : 66 623 euros  
2015 : 63 548 euros  
2016 : 69 368 euros  
2017 : 104 879 euros  
2018 : 121 494 euros

### Résultat d'investissement de l'année 2018 :

- Excédent annuel de 119 617 euros
- Excédent cumulé au 31 décembre 2018 : 98 658 euros

### Monsieur Le Maire présente les hypothèses de construction du budget 2019

#### Budget 2019 : fonctionnement – Hypothèses de travail

- Baisse des dotations de l'État par rapport à 2018.
- Baisse des droits de mutation.
- Revalorisation des bases locatives : + 2,20 %
- Pas de loyers des logements en 2019.

#### Budget 2019 : Investissement – Hypothèses de travail

- Aménagement ancienne école
- Travaux accessibilité (École, Mairie) reporté en 2020
- Aménagement cimetière
- Ouvrants secrétariat
- Aménagement local archivage

### Renouvellement de l'adhésion de la commune au Conseil en Énergie Partagée (CEP)

Monsieur Le Maire rappelle les principes du CEP, qui consiste à optimiser les consommations de la collectivité et maîtriser les consommations d'énergie. Le coût de l'adhésion est de 3 000 € par an, subventionné par le Parc du Vexin à hauteur de 50 % de la 4e à la 6e année et par le Syndicat d'Électricité des Yvelines d'un montant de 1 500 € pour 3 ans, versée en totalité la première année.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- Approuve la réadhésion de la commune de Gaillon sur Montcient au CEP

### Demande de subvention pour le remplacement des menuiseries de la mairie et de la salle du conseil auprès du parc régional du Vexin

La commune de Gaillon-sur-Montcient sollicite le Parc naturel régional du Vexin français pour le dossier de demande de subvention concernant le remplacement des menuiseries de la mairie et de la salle du Conseil

Municipal relatif au dispositif de l'amélioration des bâtiments publics.

L'aide n'est mobilisable que dans les communes ayant adhéré au Conseil en Énergie Partagée (CEP). Les travaux devront être réalisés par des professionnels certifiés RGE.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ : DÉCIDE de solliciter une subvention au titre de l'aide « Amélioration Énergétique des bâtiments publics » auprès du PNR du Vexin français.

Le montant de la subvention est de 40 % avec un plafond de 30 000 euros hors taxes.

S'ENGAGE à financer sur ses fonds propres le solde de l'opération de 14 568,53 euros restant à sa charge.

### Demande de fonds de concours complémentaires auprès de GPSEO pour la réhabilitation de l'ancienne mairie en logements

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait sollicité l'obtention d'un fond de concours de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise pour la réhabilitation de l'ancienne école/mairie en six logements locatifs.

Les résultats du marché public lancé à cette occasion ont fait apparaître un dépassement important par rapport à l'estimation du maître d'œuvre. Il propose d'utiliser le solde des fonds de concours attribué à la commune de Gaillon-sur-Montcient de 100 000 euros sur la période de 2016 à 2020 afin de réduire le reste à charge important pour la commune.

La commune sollicite auprès de la Communauté Urbaine GPSEO, un nouveau fond de concours, à hauteur de 73 572 €, pour ce même projet sur un montant total HT estimé à 571 821,05 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ : • SOLLICITE de Monsieur Le Président de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise l'attribution d'un fond de concours de 73 572 euros

### Avis sur le premier arrêt du PLUi

Après exposé de Monsieur Le Maire et de Monsieur Gérard TROU (Maire-adjoint délégué à l'urbanisme), CONSIDÉRANT QUE :

Le conseil municipal de Gaillon-sur-Montcient est favorable au 1er arrêt du PLUi mais émet des réserves de manière à intégrer dans la version finale du PLUi les engagements pris lors de l'approbation du PLU communal par le conseil communautaire lors de sa séance du 29 juin 2017.

### Zones naturelles (N)

Demande que les zones identifiées sous l'appellation NV (naturelles valorisées) pour la commune de Gaillon-sur-Montcient soient reprises en zone NP (pour l'ancienne zone N au PLU) et NV (pour l'ancienne zone NH au PLU)

### Zones urbaines (Uda)

Demande que les parcelles identifiées fassent l'objet

d'une « étiquette » afin d'en limiter la hauteur maximale au faitage à 8 mètres. Les parcelles concernées sont les suivantes : B309, B310, B311, B312, B313, B314, B315, B316, B341 et B342.

### Zones agricoles (Av)

La hauteur du bâti est actuellement de 15 mètres au faitage, le règlement du PLUi est à notre sens trop contraignant (10 mètres) et ne permet pas aux engins agricoles de manœuvrer en toute sécurité.

Le retrait par rapport aux voies et aux limites séparatives a été supprimé dans le PLUi, pour des raisons de sécurité (circulation et risque d'incendie se propageant), il nous semble nécessaire de rétablir une distance minimale des constructions de :

- 6 mètres par rapport aux voies de circulation
- 6 mètres par rapport aux limites séparatives

### Protection des berges et des cours d'eau

En zone UAd, une distance minimale de 5 mètres doit être imposée pour tout projet de construction ou d'agrandissement afin de préserver la ressource en eau et les cours d'eau traversant les propriétés.

### Projet de liaison A13 / RD28

Le PADD (p.35) évoque la création d'une connexion routière entre l'A13 et la RD28 (texte et schéma) comme étant une « connexion essentielle ». Ce sujet a déjà été abordé dans l'avis intermédiaire du Parc sur le PADD en mars 2017 : « La Charte du Parc excluant les infrastructures de transit, le Parc demande à la Communauté urbaine, soit de retirer toute référence à cette liaison A 13 RD 28 (plus précisément la liaison RD190-RD28) dans ses documents, soit de conditionner ce tracé à l'inscription du bouclage de l'A104 dans les documents du PLUi, et à sa réalisation préalable. »

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ : EMET un avis favorable avec réserves sur le projet de PLUi arrêté par le conseil communautaire en date du 11 décembre 2018 conformément à la présente délibération

## Extraits du compte rendu du conseil municipal du 2 avril 2019

### Vote du compte administratif 2018

Le Maire donne lecture des écritures dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2018, puis quitte la salle durant le vote. La présidence de la séance est confiée à Monsieur Gilbert VINTER.

### Considérant les résultats de l'exercice 2018 :

- Section de Fonctionnement : excédent de 121 493,75 €
- Section d'Investissement : excédent de 119 616,44 €

**Considérant que les résultats de clôture de l'exercice 2018 sont les suivants :**

- Section de fonctionnement : excédent de 224 557,75 €
  - Section d'investissement : excédent de 98 656,83 €
- Le résultat excédentaire de clôture de l'exercice 2018 pour les sections de fonctionnement et d'investissement est de 323 214,58 €.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'UNANIMITÉ le compte administratif 2018.

**Vote des trois taxes 2018**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ

Décide de maintenir les taux d'imposition pour la taxe d'habitation et pour la taxe foncière non bâti et de diminuer la taxe foncière bâti pour l'année 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation : 10.15 %
- Taxe foncière bâti : 16.70 %
- Taxe foncière non bâti : 33.09 %

**Affectation du résultat**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats de clôture de l'exercice 2018 par section : Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2018 présente un excédent de clôture de 224 557,75 € Le résultat de la section d'investissement pour l'exercice 2018 présente un excédent de clôture de 98 656,83 € Considérant que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2018 s'élève à la somme de 323 214,58 €, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'UNANIMITÉ l'affectation des résultats suivants :

- Affectation au 1068 180 000,00 €

**Vote des subventions 2019**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ

Décide de voter les montants pour les subventions attribuées pour l'année 2019 de la façon suivante :

- Article 65541 Contributions aux syndicats intercommunaux : 7 505 €
- Article 657361 Subvention Caisse des Écoles : 8 500 €
- Article 6574 Subvention aux Associations : 400 €
- Article 6553 - Service Incendie : 400 €

**Vote du budget primitif 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

VOTE le budget primitif pour l'année 2019 en recettes et en dépenses :

- Pour la Section de Fonctionnement
- Dépenses et Recettes : 748 766,74 €
- Pour la Section d'Investissement
- Dépenses et Recettes : 1 042 095,57 €

**Vote du compte administratif budget lotissement 2018**

Le Maire donne lecture des écritures dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2018, puis quitte la salle durant le vote. La présidence de la séance est confiée à Monsieur Gilbert VINTER.

- Section de fonctionnement Excédent de 126 484,99 €
  - Section d'Investissement Excédent de 749 €
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'UNANIMITÉ le compte administratif 2018

**Affectation des résultats lotissement les satais**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats de clôture de l'exercice 2018 par section :

- Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2018 présente un résultat de 483 €
- Le résultat de la section d'investissement pour l'exercice 2017 présente un résultat de 749 €
- Le résultat des deux sections pour l'exercice 2018 présente un résultat de 1 232 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter ces résultats comme suit :

Considérant que le résultat de la section de d'investissement de clôture de l'exercice 2018 s'élève à la somme 0 €, Considérant que le résultat excédentaire de clôture de la section de fonctionnement s'élève à la somme de 126 484,99 €

Et compte tenu de la clôture du Budget Lotissement à la date du 13 décembre 2018, il convient d'intégrer le solde excédentaire du Lotissement soit 126 484,99 € dans les comptes de la Ville avec reprise des résultats dans le budget de la Commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'UNANIMITÉ le résultat de clôture de l'exercice 2018 et le transfert du résultat de clôture de l'exercice 2018 soit 126 484,99 € vers le résultat excédentaire de fonctionnement de la commune

**Participation aux frais des familles pour les centres de loisirs**

Le Maire expose qu'afin de permettre aux parents résidents dans la commune qui inscrivent leurs enfants de 3 à 10 ans inclus dans des structures publiques d'accueil de loisirs sans hébergement agréé pour les vacances scolaires et mercredis hors stages, séjours ou colonies de vacances pendant l'année 2019, il propose de mettre en place une aide communale de 5 € par jour et par enfant dans la limite de 30 jours par an.

Les intéressés doivent en faire la demande en mairie en remplissant la demande de remboursement sur présentation d'une ou des factures acquittées, d'une pièce d'identité et d'un RIB pour virement administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'UNANIMITÉ adopte la participation aux frais de centre de loisirs.

**Mobilité (réflexions CU GPSEO & Commune)**

Le projet d'aménagement de hubs (nœuds) vise à faire progresser l'offre de mobilité tous modes confondus en créant des lieux d'interconnexion des différentes offres : stationnement vélo, stationnement voiture, points d'arrêt bus, points de charge pour véhicules électriques . . .

Le premier niveau de hub est la gare ou le pôle d'échanges multimodal. Il se développe ensuite en des points stratégiques du territoire, le long ou proches d'axes structurants facilitant le covoiturage, offrant une bonne visibilité, en place de parkings existants ou de foncier facilement maîtrisable, à proximité d'arrêt de bus . . . À l'appui de ces lieux de mobilités, le développement de services est également visé avec un niveau de service adapté à l'environnement : boîtes à colis, dépôts de pain, conciergeries. L'objectif est de faciliter le quotidien des usagers en regroupant les services sur les hubs.

Il n'y avait pas d'emplacement de hub proposé par la CU GPS&O mais Monsieur le Maire de Gaillon-sur-Montcient a proposé un emplacement sur le parking de la mairie. Le foncier appartient à la commune et le parking n'est utilisé que le week-end ce qui est adapté à l'implantation d'un hub. Une réflexion est aussi portée sur l'implantation d'une machine à pain. Un projet d'y implanter un point services pourrait être étudié. La commune est située sur la D913 par où de nombreux flux de véhicules venant du Vexin circulent. Peu de bus y circulent mais cette configuration est adaptée au covoiturage.

**Du changement pour la collecte des déchets au 1er juillet 2019**

Des changements de modalités de collecte des déchets destinés à simplifier le geste de tri vont intervenir sur la commune à partir du 1er juillet 2019.

À cette date, les papiers ne seront plus à déposer dans les bacs bleus (vous pouvez le destiner à un autre usage) ; les habitants devront dorénavant les mettre dans la poubelle jaune, au même titre que l'ensemble des emballages recyclables.

**Règlement de service des déchetteries de la communauté urbaine GPSEO**

Tous les habitants du territoire de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise peuvent désormais accéder aux déchetteries communautaires (en plus de celle de Vigny pour les Gaillonnais).

L'adresse de ces déchetteries communautaires est accessible sur le site internet de GPSEO.

Vous pouvez accéder aux déchetteries des Mureaux, de Gargenville, de Limay, de Mantes-la-Jolie, de Mantes-la-Ville.

Démarche à suivre pour la délivrance de la carte d'accès :

- Formulaire internet à renseigner :  
Il vous faudra aller sur le site internet de la CU GPS&O, taper votre nom de commune dans le moteur de recherche puis faire la demande d'une carte d'accès pour les déchetteries de la CU GPS&O.

- Les usagers recevront par courrier une carte d'accès valable pour l'ensemble de leur foyer.

Les cartes donnent alors lieu à l'exercice du droit d'accès prévu par la CNIL. Ce droit d'accès s'exerce sur demande écrite adressée à : Immeuble Autoneum — Rue des Chevries — 78410 Aubergenville

La perte ou le vol de la carte doivent être immédiatement signalés à la collectivité. La délivrance d'une nouvelle carte entraînera un coût de 10 euros.

# Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

**D**u 5 juin au 17 juillet 2019 a lieu l'enquête publique menée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Paris Seine & Oise. Lancé en avril 2016, ce projet est le plus grand du genre en Île-de-France, concernant 73 communes et plus de 408 000 habitants ! Son objectif : garantir un développement cohérent d'est en ouest, en phase avec les spécificités locales, les attentes et les besoins. Le temps d'expression proposé à travers l'enquête publique est essentiel : chacun doit pouvoir commenter, questionner, conforter les choix qui ont été faits pour ce document de référence qui encadrera à terme tous les projets menés sur les 73 communes du territoire, par des particuliers comme par des professionnels. Habitants, associations, acteurs locaux, étudiants : le territoire doit se construire avec tous.

## Comment participer ?

Le dossier de PLUi arrêté en conseil communautaire sera consultable du 5 juin au 17 juillet en ligne à tout moment sur <http://plui-gpseo.enquetepublique.net>

Les observations pourront être inscrites du 5 juin au 17 juillet :

- sur le registre d'enquête en ligne accessible à tout moment sur <http://plui-gpseo.enquetepublique.net>
- sur l'un des 74 registres d'enquête papier mis à disposition dans les 73 mairies ainsi qu'au siège désigné de l'enquête (100 avenue Vanderbilt à Carrières-sous-Poissy)
- par mail à [plui-gpseo@enquetepublique.net](mailto:plui-gpseo@enquetepublique.net)

- par courrier postal adressé à M. Jean-Pierre Chaulet, président de la commission d'enquête – CU GPS&O – Immeuble Autoneum – Rue des Chevries – 78410 AUBERGENVILLE

Vous pouvez consulter les documents en Mairie aux heures d'ouverture ou sur rendez-vous. Le commissaire enquêteur sera présent en Mairie **le mercredi 10 juillet de 9h00 à 12h00 pour recueillir vos remarques.**

## Et après ?

Une fois l'enquête publique close, la commission doit rédiger son rapport. Elle y décrit le déroulement des 43 jours d'enquête et y recense les observations formulées par la population. La communauté urbaine aura la charge, en collaboration avec les communes, de répondre à ces contributions. Elle devra ensuite préparer les évolutions à apporter au PLUi avant son approbation, en tenant compte des résultats de l'enquête, du rapport des commissaires-enquêteurs et des avis des communes, des Personnes Publiques Associées, de l'Autorité environnementale et des habitants. Ces modifications ne devront toutefois pas remettre en cause les fondements du projet tel qu'il aura été arrêté. Le document amendé devrait être approuvé par le conseil de GPS&O durant l'hiver 2019-2020.



**90 PERMANENCES D'INFORMATION**



# La fibre, désormais une réalité dans notre village

L'aventure du numérique dans les zones rurales Yvelinoises a débuté avec la création en 2016 d'un syndicat mixte entre le département et les intercommunalités: YVELINES NUMÉRIQUES, cet établissement public ayant pour rôle de répondre aux enjeux numériques: développement, centrale d'achat, e-éducation, expertise...

À la fin de l'année 2017, Yvelines Numériques a demandé à YVELINES FIBRE, de déployer la fibre dans les territoires peu denses du département, dans un délai de 3 ans.

Comme nous vous l'annoncions dans le journal d'été 2017, notre commune, avec son débit 1 Mb/s est classée en « commune prioritaire fibre optique », avec une programmation d'équipement à l'objectif 2018-2019 pour bénéficier de la technologie FTTH\* (débit 100 fois supérieur).

Promesse tenue par Yvelines fibre, puisqu'en avril 2019, la fibre était au seuil de chaque propriété, tirée depuis plusieurs mois en reprenant le même cheminement que le réseau télécom classique (souterrain ou aérien).



Les 15 et 17 avril derniers, dans la salle des fêtes, Yvelines fibre a proposé une réunion d'information et un forum des opérateurs, aux habitants de Gaillon-sur-Montcient, Evécquemont et Tessancourt-sur-Aubette. Beaucoup de monde sur ces deux dates.



Depuis fin avril, le raccordement est donc possible pour les habitants qui le souhaitent, mais après...

## Les offres commerciales :

Le réseau fibre optique, déployé par Yvelines Fibre, est

neutre et non discriminant, il est à disposition de tous les opérateurs commerciaux (Fournisseurs d'Accès à Internet), ceux ayant déjà signé un accord, sont présents dès l'ouverture, d'autres arriveront progressivement sans connaître les délais.

Pour l'instant, les cinq opérateurs présents ne sont pas forcément les plus connus du public, leurs offres permettent néanmoins un accès au très haut débit.

La fibre est bien là, mais il convient à chacun d'analyser ses besoins en internet, en téléphonie fixe et mobile, en télévision, avec le choix de se raccorder ou non, dans l'immédiat ou plus tard.

Pour le choix de l'opérateur, outre les critères précédents, il faut aussi tenir compte des autres objets connectés de la maison ou des besoins professionnels spécifiques (adresse IP fixe ou non) dans l'offre de box fibre des FAI.

## Le raccordement :

Pour les maisons individuelles, le réseau s'arrête devant l'habitation. Pour les immeubles, le réseau est amené jusqu'aux parties communes.



Une fois le fournisseur d'accès retenu par l'abonné, des techniciens d'Yvelines Fibre viendront installer la fibre jusqu'à l'intérieur de l'habitation depuis le PBO (Point de Branchement Optiques) et poseront une PTO (Prise Terminale Optique) sur laquelle votre box internet sera raccordée. La fibre suivra le même cheminement que le câble téléphonique. La fibre optique étant un nouveau réseau, le réseau cuivre existant est évidemment conservé.

Vous retrouverez toutes les informations utiles sur le site d'Yvelines Fibre : [www.yvelinesfibre.fr](http://www.yvelinesfibre.fr)



# Arrivée du RER E (EOLE) et développement des aires de covoiturage

**D**'ici 2024, le projet EOLE doit assurer le prolongement du RER E vers l'ouest, entre Paris et Mantes-la-Jolie via La Défense. 620000 passagers quotidiens sont attendus sur cette future ligne. La ligne J, reliant Mantes à Paris Saint-Lazare via Poissy, va connaître une véritable révolution avec la mise en service du RER E. Les voyageurs bénéficieront d'avantages variés :

- Des temps de trajet réduits.
- Plus de trains vers Paris et La Défense (6 trains en heures de pointe et 4 trains en heure creuse) mais aussi une meilleure desserte entre les gares yvelinoises.
- Tous les trains auront pour terminus Mantes-la-Jolie ce qui va permettre une meilleure régularité des trains et un meilleur maillage.
- La mise en accessibilité des gares avant la mise en service de la ligne E en 2024.
- L'accès aux principaux bassins d'emploi d'Île de France.

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise se prépare activement à cette évolution majeure pour les habitants de notre territoire. Les travaux d'aménagement

sont en cours pour assurer aux usagers les meilleures conditions possible.

Dans ce cadre, en accord avec quelques communes, un plan de développement des parkings destinés au covoiturage est lancé et les premières aires vont voir le jour dès cette année.

## Une aire de covoiturage à Gaillon

Notre commune a été choisie pour sa proximité avec les routes de grand passage ainsi que pour la disponibilité en journée du grand parking de la salle des fêtes.

Concrètement, une dizaine de places destinées au covoiturage a été installée en juin.

Ces places pourront continuer d'être utilisées normalement pour les manifestations publiques et privées organisées dans les salles des fêtes.



# Découvrez l'Eco-refuge de la Douaye

**L**e long du ru de la Douaye, la commune possède un ancien jardin enclavé entre des habitations dont l'entrée se trouve rue de la Douaye.

Cette parcelle humide en friche a été confiée en 2015 à la gestion d'un habitant de la commune. Celui-ci a réalisé un gros travail de nettoyage et de retrait des gravats. Puis, après une préparation de la terre, il a pu expérimenter des cultures potagères en buttes. Ce projet avait été relayé dans un document du PNR du Vexin français: Initiatives citoyennes autour des jardins maraîchers (fiche 12) sous le nom "Le potager de Francis".

L'expérience s'arrêtant pour cause de déménagement de la commune, la municipalité a reçu une proposition pour gérer cet espace naturel riche en biodiversité. Depuis le 1er mai 2019, la gestion de ce terrain a été confiée à Monsieur Christophe Lartige, habitant la commune depuis plus de 16 ans. Il est photographe professionnel et passionné de jardinage et de nature depuis toujours.

À travers ses nombreuses rencontres avec des personnalités engagées et reconnues dans le domaine de l'environnement, il a été conforté dans ses idées et a souhaité s'engager de façon plus concrète en faveur de la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Il a commencé en parallèle de son activité principale à se mettre à la disposition de personnes désireuses de faire de leurs jardins des « Jardins vivants » en créant sa micro-entreprise. Et pour boucler la boucle il vient, dans une cohérence totale, de boucler le financement d'une exposition photographique sur la biodiversité de proximité, exposition dont le nom est « Les beautés de proximité ».

En partenariat avec la commune de Gaillon-sur-Montcient, consciente de la richesse animale et végétale de ce terrain, longé par la Douaye entouré de jardins, verger et potager ne subissant aucun traitement et situé comme un poumon



vert posé au centre de notre village, il lui a été proposé de prendre en charge la gestion de cet espace communal dans le plus grand respect de cette biodiversité naturellement présente (batraciens, insectes, herbes, fleurs et plantes) afin d'en faire un véritable refuge.

De nombreuses actions sont d'ores et déjà prévues; installation de composteurs, plantation d'arbres et arbustes, mise en place d'une boîte à livres orientés environnement et nature, d'une boîte à graine dans laquelle les habitants pourront venir déposer les graines des fleurs de leurs jardins et en prendre d'autres en échange. Des abris à hérissons seront aussi installés et des fleurs mellifères semées.

La sensibilisation au recyclage et au réemploi fait également partie du projet (palettes récupérées pour fabriquer des bancs, etc.).

Les premières actions ont été lancées, le lit de la Douaye a été nettoyé, cet espace est déclaré « Refuge LPO » (Ligue de Protection des Oiseaux) et sera identifié comme tel prochainement.

Ce lieu, situé au cœur du village, est un espace privilégié pour développer des actions de sensibilisation; interventions d'acteurs de l'environnement, de producteurs locaux (apiculteurs, maraîchers...). L'initiation des jeunes sera bien évidemment au cœur du projet afin d'éveiller les

enfants à la biodiversité partout si présente et en même temps précieuse et fragile.

L'éco refuge de la Douaye est évidemment ouvert aux habitants; n'hésitez pas à parcourir les allées et à vous installer confortablement au calme sur les bancs. Nos amis les chiens sont les bienvenus mais devront y être tenus en laisse pour ne pas déranger la faune présente. Toute idée ou suggestion est la bienvenue au mail de contact de Christophe: lavieojardin@gmail.com

## Espèces invasives

Après la pyrale du buis, le dernier arrivé est le frelon à pattes jaunes surnommé frelon asiatique (*vespa velutina*). Pas plus gros que son cousin le frelon européen (*vespa crabro*),

il peut poser problème quand le nid est mal situé (agressivité pour la protection du nid qui est 5 fois plus peuplé que celui du frelon européen) ou pour les possesseurs de ruches (proies faciles). Dans tous les cas, les piégeages non sélectifs sont à proscrire, car ils détruisent d'autres espèces.

La destruction de nids en fin d'automne n'est pas nécessaire, car les ouvrières meurent l'hiver et le nid n'est pas repris la saison suivante.

En cas de besoin, vous pouvez appeler la mairie qui vous donnera des contacts pour la destruction de nid. Vous trouverez les informations officielles sur ce frelon sur le site INPN du Muséum National d'Histoire Naturelle <http://frelonasiatique.mnhn.fr>

Ce site permet également de faire des signalements afin de compléter les études en cours sur la propagation de ce frelon arrivé dans une poterie en France en 2004.



# Loi Labbé : votre jardin sans pesticides\*

**P**our protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des **pesticides chimiques\*** évolue.

Depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques\* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les **pesticides chimiques\*** sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

## Des solutions alternatives existent !

- planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol
- cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels
- utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs
- favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs



Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant ! Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site [www.jardiner-auremement.fr](http://www.jardiner-auremement.fr)

D'autres sites ou réseaux sur le partage d'expériences au jardin existent comme : [www.jardinsdenoe.org](http://www.jardinsdenoe.org), [www.refuges.lpo.fr](http://www.refuges.lpo.fr), etc.



## Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous

auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)

\* **Les pesticides chimiques**, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...

Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

## Pour les jardiniers, localement, plusieurs initiatives vous sont proposées

Le PNR du Vexin Français organise des Ateliers gratuits "Jardiner au naturel", sur différents thèmes : potager, tailles, bord de mare, plantes invasives, poules... et cette année **Gaillon-sur-Montcient accueillera l'atelier "Jardiner au naturel, cuisiner au naturel" le samedi 31 août 2019 de 14h à 17h dans la petite salle sur le parking de la mairie.** L'atelier

sera animé par une blogueuse culinaire et l'association les Amis de la nouvelle réserve.

Pour les intéressés il faudra s'inscrire auprès de la Maison du Parc au 01 34 48 66 00



À l'automne, le PNR du Vexin propose aux habitants des commandes groupées d'arbustes de haies et de fruitiers, vous pourrez vous renseigner à la Maison du Parc ou sur le site [www.pnr-vexin-francais.fr](http://www.pnr-vexin-francais.fr)

Sur la commune, nous organisons depuis 2 ans des Trocs verts, au printemps et à l'automne. Chacun apporte ce qu'il veut donner (graines, plantes, comestibles, etc..), on y échange des plantes mais aussi des pratiques. Le prochain Troc vert est programmé pour le samedi 12 octobre, horaires et lieu vous seront communiqués en boîte aux lettres.



# Valorisez vos déchets!

## Engagés pour la réduction des déchets !

La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise gère la collecte et la valorisation de nos déchets. Dans ce cadre, des actions sont menées afin de réduire la production de déchets et favoriser le réemploi. Afin de vous accompagner dans cette démarche, la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise s'est engagée dans un Plan Local pour la prévention des déchets axé sur des actions d'information et d'accompagnement pour la réduction de ceux-ci.

## Moins jeter

Réduire nos déchets, c'est facile ! Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. La quantité de nos déchets a doublé en 40 ans. Aujourd'hui, chacun d'entre nous produit 590 kg de déchets par an, qui se retrouvent dans nos poubelles, en conteneurs de tri (390 kg) ainsi qu'en déchèteries (200 kg) Il est nécessaire de réduire la quantité de nos déchets.

## Mieux consommer

Chaque produit que nous achetons et consommons a des impacts sur l'environnement. Nous avons une influence directe et décisive sur ces impacts selon nos façons de consommer (lors de l'achat des produits, de leur utilisation ou quand nous nous en débarrassons). Bien informés, nous pouvons faire des choix plus éco-responsables.

## Identifier et trier ses déchets

Chacun d'entre nous produit 390 kg de déchets ménagers par an. En adoptant les gestes de tri, une grande partie de ces déchets peut être recyclée. Le tri est un geste simple qui consiste à séparer les déchets recyclables de ceux qui ne le sont pas. De la qualité de votre tri dépendent la qualité et la quantité des produits recyclés. La communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise vous donne tous les conseils pour trier vos déchets sans vous tromper ; consultez le guide du tri sur le site de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise ou demandez-le auprès du secrétariat de la mairie.



## Faire son compost

Composter ses déchets c'est facile, gratuit et bénéfique pour le jardin et l'environnement !

- Le compostage permet de réduire la quantité de déchets de nos poubelles qui sinon, doivent être collectés, transportés et traités.

- Le compost apporte les éléments nutritifs nécessaires à votre sol qui a tendance à s'épuiser au cours du temps.
- Le compost a des qualités semblables au terreau.

## Que peut-on composter ?

Vous pouvez, chez vous, valoriser pratiquement tous les déchets organiques : épluchures de légumes, restes de repas, tontes de gazon, feuilles mortes... Cependant, certains déchets se compostent mieux que d'autres...

### Les déchets qui se compostent :

- les déchets de cuisine : épluchures, marc de café, sachets de thé, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés...
- les déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées...
- les déchets de maison : mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux de bois non traités...

### Les déchets qui se compostent plus difficilement :

- Les tailles, branches, os, noyaux, coquilles et coquillages, trognons de chou, épluchures d'agrumes, journaux et cartons... Il vaut mieux les broyer ou les couper en petits morceaux avant de les mettre dans votre composteur.
- Les viandes peuvent être compostées à condition qu'elles soient placées en petits morceaux et hors de portée des animaux.

### Les déchets qui ne se compostent pas

- Les fruits et légumes malades, les mauvaises herbes et les graines de fruits et légumes, qui peuvent regermer.
- Le plastique, les tissus synthétiques, le contenu des sacs d'aspirateur, les bois de menuiseries et de charpente vernis, peints ou traités, la litière pour chat, les couches-culottes, le verre, les métaux...

### De façon générale, aucun produit chimique ne doit être mélangé au compost.

Ces déchets peuvent être recyclés. Déposez-les dans les conteneurs adéquats de la déchèterie la plus proche (voir rubrique Déchèteries).

## Les déchets côté pratique

Des changements de modalités de collecte des déchets destinés à simplifier le geste de tri vont intervenir sur la commune à **partir du 1er juillet 2019**.

À cette date, les papiers ne seront plus à déposer dans les bacs bleus (vous pouvez le destiner à un autre usage); les habitants devront dorénavant les mettre dans la poubelle jaune, au même titre que l'ensemble des emballages

recyclables. L'amélioration des techniques de tri permet de garantir un recyclage des papiers sans perte de performance.

**Jours de collecte des déchets ménagers et du tri sélectif pour la commune :**

Les déchets ménagers sont collectés le mercredi matin. La collecte du tri sélectif est effectuée en alternance (verres et cartons /papiers) tous les quinze jours ; pour le calendrier 2019, reportez-vous au calendrier distribué en début d'année ou demandez un exemplaire auprès du secrétariat de la mairie.

Nous vous remercions de bien vouloir veiller à ce que vos poubelles ne soient sorties qu'à partir de 18h00 les veilles de collectes. Merci également de veiller à ce que celles-ci soient rentrées dans un délai raisonnable afin d'éviter tout accident et préserver le cadre de vie de chacun. En cas de manquement à ces obligations vous êtes susceptible d'être verbalisé et encourez une amende forfaitaire de 68 euros.

**Collecte des encombrants**

La dernière date de collecte des encombrants pour l'année 2019 est le **mardi 19 novembre**. La collecte est limitée à 1 M<sup>3</sup> par habitation et les encombrants doivent être sortis la veille du jour de ramassage.

Objets refusés lors de la collecte (à déposer directement en déchetterie) :

- Objets dont le poids est supérieur à 50 kg
- Objets dont les mesures excèdent 1,75 m X 1,50 m X 0,50 m
- Gravats
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- Produits explosifs (exemple : bouteille de gaz)
- Produits toxiques (batteries, piles, pots de peinture, huiles moteur, huile...)
- Déchets verts et souches d'arbres
- Objets qui ne sont pas des déchets ménagers (machines industrielles, moteurs, pneus, etc.)

Pour répondre à vos questions, un numéro « infos déchets » : 01 30 98 78 14

Afin d'éviter d'encombrer les trottoirs, merci de ne sortir les encombrants que la veille de la collecte à partir de 18h00.

**Déchets verts**

La commune n'a pas de dispositif de collecte des déchets verts. Vous pouvez déposer vos déchets en déchetterie ou au hangar communal le samedi après-midi entre 14h00 et 16h00.

**Accès aux déchetteries de la communauté urbaine Grand Paris Sein & Oise**

Les déchetteries permettent de favoriser le réemploi ou le recyclage des objets ne fonctionnant plus ou dont vous voulez vous débarrasser. Faites un geste « éco-citoyen » en venant le déposer en déchetterie.

Les habitants du territoire de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise peuvent désormais accéder aux déchetteries communautaires (en plus de celle de Vigny pour les gaillonnais). L'adresse de ces déchetteries communautaires est accessible sur le site internet de GPSEO (<https://gpseo.fr/services-au-quotidien/ameliorer-son-cadre-de-vie/les-dechetteries>)

**Démarche à suivre pour la délivrance de la carte d'accès : Formulaire internet à renseigner :**

Il vous faudra aller sur le site internet de la CU GPS&O, taper votre nom de commune dans le moteur de recherche puis faire la demande d'une carte d'accès pour les déchetteries de la CU GPS&O. Les usagers recevront par courrier une carte d'accès valable pour l'ensemble de leur foyer. Les cartes donnent alors lieu à l'exercice du droit d'accès prévu par la CNIL. Ce droit d'accès s'exerce sur demande écrite adressée à : Immeuble Autoneum – Rue des Chevries – 78410 Aubergenville

La perte ou le vol de la carte doivent être immédiatement signalés à la collectivité. La délivrance d'une nouvelle carte entraînera un coût de 10 euros.

**RENCONTRE ECO-EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

**Des conseils pour comprendre et réduire votre consommation d'énergie**

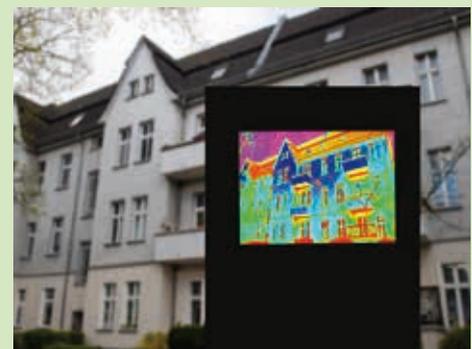
Le coût de l'énergie pour se chauffer est une part importante dans le budget des familles.

En partenariat avec Gaz tarif réglementé, et avec l'appui de spécialistes, nous vous proposons une matinée d'échange un samedi d'octobre 2019. Cette réunion vise à vous apporter des solutions concrètes pour réduire votre consommation et votre facture énergétique. Même si vous n'êtes pas chauffé au gaz naturel, une réponse à vos besoins pourra être apportée.

- Quelle est la meilleure façon de diminuer la consommation d'énergie d'un logement ?
- Quelle partie d'un logement génère le plus de déperdition de chaleur ?
- En augmentant de 1 °C la température chez soi, combien de consommation d'énergie en plus ?
- Quelles aides financières puis-je obtenir ?

Les réponses à ces questions ainsi que l'étude de cas pratiques vous aideront à mettre en place la meilleure solution pour réaliser des économies d'énergie. Une étude thermographique a été réalisée sur une partie de Gaillon-sur-Montcient ; venez découvrir les résultats.

À l'occasion de cette réunion, un tirage au sort aura lieu et vous pourrez gagner une étude thermographique. Cette réunion sera suivie d'un cocktail déjeuner.



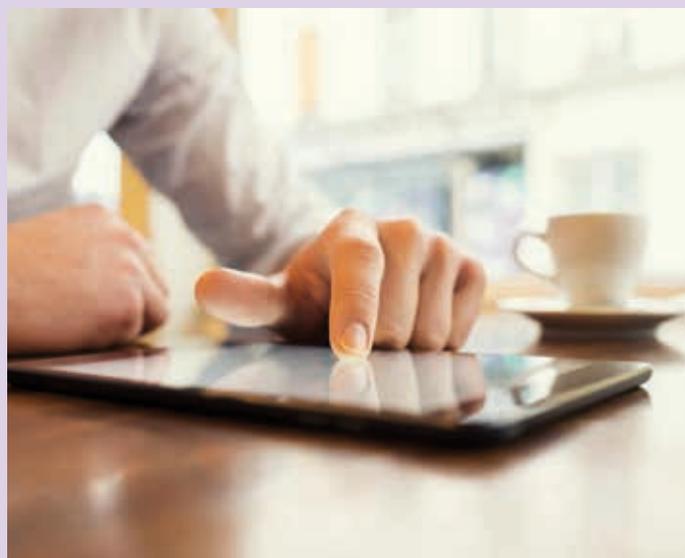
# INITIATION UTILISATION TABLETTE NUMÉRIQUE

À l'heure où la fracture numérique nous guette, cette démarche nous apparaît importante et la commune de Gaillon-sur-Montcient souhaite que le plus grand nombre puisse avoir accès aux nouvelles technologies.

En association avec la commune de Tessancourt-sur-Aubette, nous vous proposons des cours d'initiation à l'utilisation de tablette numérique à partir du mois de septembre 2019.

Ces cours s'adressent à des personnes novices et ils auront probablement lieu le mercredi après-midi à Tessancourt. Les publics concernés sont les adultes.

Si vous êtes intéressés, merci de contacter au plus vite le secrétariat de la mairie de Gaillon-sur-Montcient aux heures d'ouvertures par courrier ou par email.



## Mission Locale Intercommunale des Mureaux



**Mission Locale**  
Intercommunale des Mureaux  
VAL DE SEINE - VALLÉE DE LA MAULDRÉ

La Mission Locale Intercommunale des Mureaux est un lieu d'accueil, d'orientation, d'aide dont l'objectif est l'insertion professionnelle et sociale des jeunes les plus en difficulté. Vous avez entre 16 et 25 ans, vous habitez la commune de Gaillon-sur-Montcient et vous n'êtes plus scolarisé.

La Mission Locale peut vous aider :

- Recherche d'une formation
- Aide à la réalisation de CV, lettre de motivation, entretien d'embauche...
- Information sur les aides à l'emploi
- Mise en avant de vos compétences
- Faciliter les contacts avec les employeurs

- Vous accompagner pour des problèmes urgents de santé ou de logement

La mission locale travaille en synergie avec l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs économiques et sociaux implantés au niveau local.

Vous souhaitez obtenir des informations et/ou prendre rendez-vous dans l'une des permanences d'accueil ? Contactez :

### ESPACE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

38, avenue Paul Raoult – 78130 Les Mureaux  
Téléphone : 01 30 91 21 50 Télécopie : 01 30 04 11 87  
Site internet : <https://mureaux-mlidf.org/>

## État civil

### Naissances :

- Emmanuelle BLOT le 15 janvier 2018
- Paul GALLIC le 5 septembre 2018
- Leo LAHUNXAMBARNE le 19 septembre 2018
- Charles GUESTAULT le 22 novembre 2018

- Léo ROUGE le 13 décembre 2018
- Timea SAINT-ETIENNE le 4 février 2019
- Ishaq BAGGARY le 8 avril 2019

### Décès :

- Madame Fabienne LAVAUX née PERRET le 24 janvier 2019

# Travaux et formalités d'urbanisme



## Avant de commencer les travaux...

Réaliser des travaux nécessite parfois une autorisation d'urbanisme ou une autorisation du Maire.

Le document d'urbanisme (PLU) de la commune sur laquelle se trouve votre terrain vous indique les règles à respecter en fonction de la zone dans laquelle votre terrain est situé et du règlement

propre à cette zone.

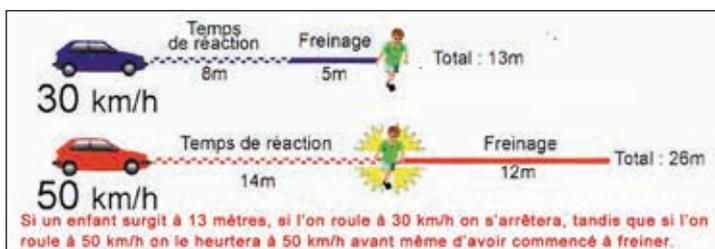
Les travaux de construction (avec ou sans fondation), agrandissement, modification de l'aspect extérieur (réfection de toiture, changement des volets ou des fenêtres, ravalement), changement d'affectation nécessitent souvent une autorisation préalable. Selon le type de travaux, il faut demander un permis de construire ou une déclaration de travaux auprès de la mairie.

Nous vous remercions de prendre rendez-vous auprès du secrétariat avec l'Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme qui vous indiquera la nature des autorisations à compléter.

# Circulation et stationnement

## Circulation

La vitesse dans Gaillon-sur-Montcient est limitée à 30 km/h. Bien souvent, cette obligation n'est pas respectée et met en danger les autres usagers (conducteurs, cyclistes et piétons)



En dehors de la signalétique, peu de contraintes sont imposées aux propriétaires de véhicules à moteur. Le bon sens et la prudence devraient prévaloir mais ce n'est pas toujours le cas.

Savez-vous qu'en roulant à 30 km/h il faut 13 mètres pour s'arrêter complètement alors qu'à 50 km/h il vous faudra 28 mètres ?

Il est prouvé qu'à 30 km/h le champ de vision est plus élargi ; lorsque l'on voit l'encombrement de nos trottoirs, cela a une importance cruciale afin d'éviter de percuter un enfant qui court après son ballon ou son animal de compagnie.

## Stationnement

Même si le stationnement n'est pas réglementé partout dans le village, le bon sens s'impose. Trop souvent des véhicules sont stationnés dans des endroits où la visibilité et/ou le croisement sont difficiles. Des courriers sont régulièrement déposés sur le pare-brise des contrevenants... papiers que l'on retrouve régulièrement sur la chaussée !

Faudra-t-il en venir à des passages ponctuels des policiers du commissariat des Mureaux pour que cela cesse ?



## Petits rappels des règles de bon voisinage

Les nuisances sonores sont réglementées par arrêté préfectoral

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont également tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Contrairement aux idées reçues, les nuisances sonores ne se limitent pas à ce que l'on appelle communément "Tapage nocturne" il peut aussi s'agir de tapage diurne ou bruit de comportement.

La notion de nuisances sonores s'applique aux bruits troublant la tranquillité entre le coucher et le lever du soleil en principe entre 22h et 7h (tapage nocturne) et entre 7h et 22h (tapage diurne).

Le tapage nocturne concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique. Les articles R. 623-2 et R. 1334-31 du Code pénal institue une amende de 3e classe (450 € au plus) pour réprimer les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui. L'auteur de tapages peut également être condamné au versement de dommages et intérêts.

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que taille-haies, tronçonneuses, tondeuses, perceuses, etc. ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

# Lettre à l'attention des propriétaires de nos amis les bêtes



L'arrivée d'un animal de compagnie dans une famille est un moment de pur bonheur pour tous. Avec la croissance du chiot, arrivent les premières promenades. C'est le moment de faire son éducation comme vous-même avez été éduqué par vos parents afin de devenir l'adulte responsable que vous êtes.

Profitez-en pour lui enseigner les règles de base :

- Tenez-le en laisse afin qu'il ne perturbe pas les personnes ou autres animaux que vous allez croiser et ainsi risquer un accident.

- Ramassez ses déjections afin que notre cadre de vie soit toujours aussi agréable et que trottoir ne s'écrive pas "crottoir".

Je sais que vous avez à cœur d'offrir à vos enfants et voisins le meilleur cadre de vie possible, alors faites un geste en leur faveur. La municipalité vous en sera reconnaissante. Sanction prévue par la loi : les personnes prises en flagrant délit sont passibles d'une contravention d'un montant de 68 €

## Rappel ! Réglementation pour les propriétaires de chiens dangereux

**Si vous êtes propriétaire ou détenteur des chiens ci-dessous :**

### CHIENS DE 1<sup>re</sup> CATÉGORIE

#### ou CHIENS D'ATTAQUE

- Staffordshire terrier (pit-bull)\*
- American Staffordshire terrier (pit-bull)\*
- Mastiff ou Boerbulls \*
- Tosa \*

\* S'ils ne sont pas inscrits au L.O.F (Livre des Origines Françaises)

### CHIENS DE 2<sup>e</sup> CATÉGORIE ou CHIENS DE DEFENSE OU DE GARDE

- Staffordshire terrier \*
- American Staffordshire terrier \*
- Tosa \*
- Rottweiller (inscrits ou non au L.O.F)

\* s'ils sont inscrits au L.O.F (Livre des Origines Françaises)

**Vous devez accomplir depuis le 1er janvier 2010, les démarches suivantes en Mairie :**

- **OBTENIR UN PERMIS DE DÉTENTION DU CHIEN.**

- **OBTENIR UN PERMIS PROVISOIRE DE DÉTENTION DU CHIEN** si celui-ci n'a pas encore l'âge de l'évaluation comportementale (entre 8 mois et 1 an).
- **FAIRE FAIRE UNE ÉVALUATION COMPORTEMENTALE DU CHIEN PAR UN VÉTÉRINAIRE AGRÉÉ.** (la liste des vétérinaires agréés est disponible en Mairie).
- **OBTENIR UNE ATTESTATION D'APTITUDE À DÉTENIR LE CHIEN.** Elle est obtenue après une journée de formation sur l'éducation et le comportement canins auprès d'un formateur agréé. (la liste est disponible en Mairie).
- **FAIRE UNE DÉCLARATION DE MORSURE PAR UN CHIEN DANGEREUX OU NON.** Tout propriétaire ou détenteur d'un chien qui a mordu doit en faire la déclaration à la Mairie du lieu de résidence du propriétaire ou détenteur du chien.

Nous vous rappelons que la stérilisation des mâles et femelles de 1<sup>re</sup> catégorie est **OBLIGATOIRE**.

Les chiens de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> catégories doivent **OBLIGATOIREMENT ÊTRE MUSELÉS ET TENUS EN LAISSE** par une personne **MAJEURE**.

**L'accès aux transports en commun, aux lieux et locaux ouverts au public est INTERDIT aux chiens de 1<sup>re</sup> catégorie.**

# Participation citoyenne

## Appel à volontariat

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Les principaux objectifs de la démarche :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Le 16 novembre 2018, la commune et l'équipe du commissariat des Mureaux organisaient une réunion publique sur le dispositif de participation citoyenne. Vous avez été nombreux à participer à cette réunion et les échanges

ont été intéressants et instructifs pour chacun des participants.

À l'issue de cette réunion, nous vous avons sollicité pour intégrer ce dispositif et contribuer activement à votre sécurité et à celle de vos proches et voisins. Cependant à ce jour, **nous n'avons reçu qu'une candidature, ce qui est insuffisant pour mettre en place un dispositif efficace. Si vous souhaitez faire acte de candidature**, je vous remercie de bien vouloir contacter le secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture ou par e-mail.



# Opération tranquillité vacances

**V**ous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement? Vous pouvez demander à la police de surveiller votre domicile!

Depuis 1974, le dispositif Opération tranquillité vacances (OTV) aide les vacanciers à être plus sereins. Limité aux mois de juillet et août à l'origine, OTV a été étendu à l'ensemble des vacances scolaires en 2009.

Aujourd'hui, l'opération est élargie à toute période d'absence prolongée de particuliers indépendamment des vacances scolaires.

L'opération tranquillité vacances, qu'est-ce que c'est?

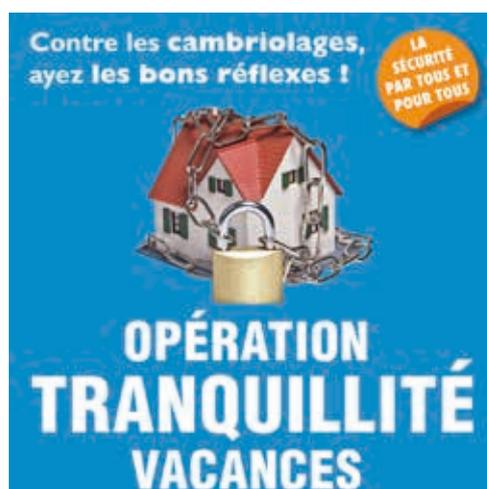
Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la police et la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée. Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées

par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions. Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie – soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation: tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi: remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

L'opération tranquillité vacances, comment ça marche?

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum), sur place, au commissariat situé au 2 rue Jean Rommeis 78130 Les Mureaux.

Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne; il est à remplir et à imprimer avant de vous rendre sur place pour finaliser la demande. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès du secrétariat de la Mairie.



# Conseils pour éviter les cambriolages et le vol par ruse

**17** POLICE

**N**ous avons pensé qu'il était utile de vous rappeler quelques règles simples afin de ne pas être victime de cambriolage ou de vol par ruse.

## LES CAMBRIOLAGES

Ces quelques conseils limiteront votre exposition aux personnes mal intentionnées.

### Au quotidien

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable et installez des équipements adaptés (volets, éclairage programmé, système d'alarme etc.).
- Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches par les forces de l'ordre et pour l'indemnisation par votre assureur.
- Fermez la porte et ne pas laisser une clé dans la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés et, plutôt que de laisser la clé sous le paillason ou dans un pot de fleurs, confiez-la à une personne de confiance.
- Fermez les volets pour les ouvertures non visibles de la voie publique même si vous ne vous absentez qu'un court moment pour un rendez-vous ou pour faire vos courses.
- N'inscrivez que votre nom de famille sur votre boîte aux lettres ou votre porte afin d'éviter qu'on ne puisse pas vérifier que vous vivez seul.



### Ayez le bon réflexe, composez le 17

Pour signaler, en tant que victime ou témoin, une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police (violences, agression, vol à l'arraché, cambriolage, etc.), vous pouvez composer le 17. Votre appel sera traité par le centre police-secours qui enverra immédiatement sur place l'équipage de policiers le plus proche et le mieux adapté à la situation. Pensez à bien décrire les agresseurs, notez les numéros de plaque, indiquez la direction de fuite, etc. En cas d'appel non urgent, c'est-à-dire pour signaler à la police un fait qui ne nécessite pas son intervention immédiate, contactez le commissariat de police des Mureaux en composant le 01 78 73 11 11.

### Comment ça fonctionne ?

Un voleur se fait passer pour un policier, un gendarme, un agent du gaz, de l'électricité, de la Poste... Cet usurpateur se présente chez vous au prétexte de relever un compteur, vérifier une installation, faire une enquête afin de pouvoir pénétrer dans votre habitation. La ruse permet principalement le repérage des lieux, de vérifier si l'habitation est occupée ou non, voire immédiatement vous voler des espèces, des bijoux ou votre smartphone en quelques instants. Tout va très vite.

Ces voleurs utilisent le prestige et le respect éprouvés face à un uniforme. Soyez toujours sur vos gardes, et ne les faites pas rentrer. Vous pouvez faire patienter la personne se présentant chez vous afin de vérifier son identité. Il vous suffit pour cela d'appeler la structure dont elle dépend (entreprise, gendarmerie, commissariat de police). Vous pouvez également lui fixer un rendez-vous ultérieurement (vous aurez ainsi le temps de vérifier l'identité de votre visiteur). Si vous devez lui ouvrir la porte, n'ouvrez que l'entrebâilleur de porte, car une situation de vol par ruse peut très rapidement dégénérer en violences volontaires. Nous vous rappelons qu'aucune entreprise commerciale n'est recommandée par la mairie ; en cas de doute, il est préférable de ne pas ouvrir votre porte et demander au démarcheur de revenir un autre jour le temps de vérifier auprès du secrétariat de la mairie. Si l'entreprise est professionnelle, elle comprendra parfaitement votre démarche.

Signalez votre absence au commissariat de police ou à la gendarmerie pour bénéficier de l'opération « Tranquillité vacances » (se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et télécharger les formulaires en ligne sur Service-public.fr). Les services de police ou de gendarmerie peuvent ainsi surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

### Avant de partir en week-end ou congés

- Informez votre entourage, faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance.
- Transférez vos appels sur votre téléphone portable.
- Programmez une lumière, la télévision...
- N'indiquez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux.
- Fermez les volets pour les ouvertures non visibles de la voie publique.

### LE VOL PAR RUSE

Sans violences mais non sans conséquences, le vol par ruse ne concerne pas seulement les plus âgés... il est très facile de se faire berner par un uniforme et un bon bagou. Vol par ruse ou à la fausse qualité sont des techniques connues et pratiquées régulièrement en ville comme à la campagne.

# APPEL À TÉMOIGNAGES ET DOCUMENTS

## « Maigret et l’Affaire St Fiacre »

Vous étiez à Gaillon il y a 60 ans, lors du tournage du film avec Jean Gabin ?

Vous avez peut-être été figurant... ou vous vous souvenez du tournage ?

À l’occasion des journées du patrimoine, le film tourné en partie dans notre village, sera diffusé dans l’église le vendredi 20 septembre 2019. Des documents, photos, anecdotes pourraient compléter cette diffusion. Si vous souhaitez nous les confier, merci de contacter la mairie.



## La bibliothèque, un lieu d’échange

### Samedi 11 mai

Un programme riche d’animations pour les enfants de Gaillon...



Les animations ponctuelles naissent d’une envie, d’une idée et parfois d’une rencontre. C’est au cours d’une rencontre que les représentants de parents d’élèves de l’école des Quatre Vents et que les bénévoles de la bibliothèque se sont accordés pour organiser un après-midi jeux de société et un moment pour l’heure du conte.

La pratique du jeu est au cœur de nos habitudes culturelles. En proposant divers ateliers pour tous les publics cette animation a revêtu une dimension intergénérationnelle. C’était un réel moment de partage et de divertissement. Sans oublier la dégustation d’un goûter pour les enfants et d’une collation pour les parents.

En deuxième partie d’après-midi le jeune public a répondu du présent à l’invitation au pays de l’imaginaire. Et pour que le plaisir des mots dans une atmosphère de détente soit un moment privilégié, plusieurs outils d’animation autour de l’univers des livres ont été proposés. Pour les plus jeunes, le Kamishibai, le rétro-projecteur et un livre de la collection des Oralbooks. Pour les plus grands, la lecture d’un conte sans illustration.

Grâce à une entrevue inopinée et grâce au dynamisme des bénévoles, la bibliothèque s’est révélée un lieu de sociabilité, de rencontres, de découvertes et de plaisirs. Merci à tous pour votre participation.





## Les mardis récréatifs pour les anciens de Gaillon

**D**epuis 10 ans, les seniors de notre village ont pris l'habitude de se retrouver dans la petite salle municipale pour échanger et jouer à divers jeux de société.

L'ambiance y est chaleureuse, conviviale et parfois festive. Les occasions de déguster un gâteau fabrication maison ne manquent pas. On y fête les anniversaires, on s'offre des fleurs en signe d'amitié. Quoi de plus convivial que de manger ensemble et de lever son verre rempli de petites bulles pour honorer les années qui passent ?

Merci et bravo à tous d'être toujours aussi dynamiques.

Les personnes intéressées sont les bienvenues, il suffit de se présenter le mardi à partir de 14h à la petite salle.



## Dispositifs d'aide communale en faveur des enfants scolarisés



### Participation aux frais des familles pour les centres de loisirs

Le conseil municipal dans sa séance du 2 avril 2019 a décidé d'aider les familles dont les enfants de 3 à 10 ans fréquentent un centre de loisirs le mercredi ou pendant les vacances scolaires. Cette aide communale de 5 euros par jour et par enfant est plafonnée à 30 jours par année civile. Pour bénéficier de ce coup de pouce, les parents doivent résider dans la commune et leurs enfants doivent être inscrits dans une structure publique d'accueil de loisirs agréée (hors stages, hébergement, séjours ou colonies de vacances). Les intéressés doivent en faire la demande en mairie en remplissant la demande de remboursement sur présentation d'une ou des factures acquittées, d'une pièce d'identité et d'un RIB pour virement administratif.

### Cartes Imagin'R

La commune prend en charge une partie des cartes Imagin'R pour les enfants de la commune fréquentant le collège de la Montcient ou les Lycées des Mureaux (François Villon et Jacques Vaucanson).

La participation de la commune est de :

- 45 euros par carte + 10 % aux familles à partir de 3 enfants pour le collège de la Montcient.
- 100 euros par carte + 10 % aux familles à partir de 3 enfants pour les lycées François Villon et Jacques Vaucanson des Mureaux.
- 4 euros par carte pour la gestion administrative.

Cette réduction vous est appliquée directement lors du règlement de votre abonnement à Combus :

**CTVMI - Agence Navigo**  
**2 impasse Sainte Claire Deville**  
**78250 Mantes-la-Jolie**  
**01 30 94 34 22**



# Une année scolaire animée

L'année scolaire 2018-2019 a été riche en animations et festivités à l'école des Quatre Vents. En décembre 2018, les élèves des cours de CM1 et CM2 ont participé au cross du Téléthon; la vente de gâteaux réalisée au profit de cette noble cause a permis de récolter près de sept cents euros!

Le douze avril dernier à l'occasion du traditionnel carnaval de l'école des Quatre Vents, une vente de gâteaux a été organisée au profit de la fondation "30 millions d'amis"; le succès a été à la hauteur de l'enthousiasme des élèves.



Enfin pendant que les enfants des petites sections rendaient une visite à nos amis les bêtes au zoo de Cerza en Normandie le 4 juin dernier, quarante-six élèves des classes élémentaires du CP au CM2 sont partis en classe de découverte au centre "les Pinsons" à la Bourboule afin de découvrir les volcans d'Auvergne. Les nombreuses animations et la fameuse "boum" de fin de séjour ont été appréciées par tous.

Bonnes vacances à tous.



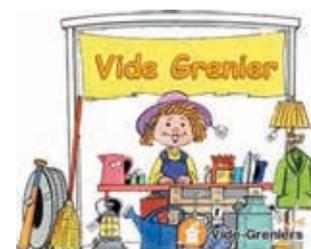
## Caisse des écoles

La caisse des écoles est un établissement public communal institué par la loi du 10 avril 1867 et rendue obligatoire dans chaque commune par la loi du 28 mars 1882.

Elle est composée de membres élus du Conseil Municipal, d'un représentant de l'éducation Nationale (Madame la Directrice de l'école des Quatre Vents), des représentants élus des sociétaires et du représentant du Préfet.

### Quelles sont ses ressources ?

- les cotisations de ses adhérents, des dons de particuliers.
- les bénéfices des festivités organisées par la caisse des écoles.
- la subvention votée chaque année par le conseil municipal.



### Quelles sont ses dépenses ?

- les sorties scolaires.
- les classes de découvertes.
- les fournitures scolaires.

En pratique, la subvention communale de 8500 euros est destinée à couvrir les achats de matériels (manuels scolaires, petites fournitures, papier), les sorties, les livres pour la remise des prix et le spectacle de Noël.

Pour l'année 2019, la répartition est la suivante :

- Fournitures scolaires : 48 euros par enfant
- Manuels scolaires : 807 euros
- Sorties scolaires : 35 euros par enfant
- Noël et remise des prix : 1 700 euros

Les classes de découverte sont financées par les bénéfices des manifestations organisées par la caisse des écoles. En 2019, les enfants de l'école des Quatre Vents sont partis à la Bourboule à la découverte des volcans en ne payant que 30 % de la totalité du séjour grâce à votre participation lors des animations organisées par la Caisse des écoles.



# Les représentants des parents d'élèves

**L**es parents d'élèves ont cette année réalisé de nombreuses opérations afin de collecter des fonds pour la coopérative de l'école des Quatre Vents, mais aussi pour rassembler les familles du village (enfants scolarisés à Gaillon-sur-Montcient ou non).

Nous avons cette année notamment organisé plusieurs ventes de gâteaux, une loterie à Noël et tout récemment un après-midi jeux de société en famille et contes en collaboration avec la bibliothèque ou encore une vente de compositions florales pour la fête des mères.

L'après-midi, jeux de société était une première et a suscité la curiosité d'une quinzaine de familles. Les enfants (et les parents!) ont pu faire découvrir aux autres leurs jeux d'intérieur ou d'extérieur préféré pendant un après-midi très convivial et ensoleillé. Ce nouveau rendez-vous devrait donc être renouvelé.

Quant à la vente de fleurs, grâce à l'aide de parents bénévoles et à la mamie de Chloé et Théo, fleuriste retraitée,



nous avons réalisé 84 compositions. Cette opération a été un véritable succès. Un grand merci à elles!

Nous souhaiterions également remercier nos généreux donateurs de la commune pour leurs magnifiques pots, ainsi que l'équipe municipale pour la logistique. Sans votre aide, cela n'aurait pas été possible.

L'année scolaire se termine avec plusieurs actions prévues : une sortie nature le 15 juin, la participation à la fête de la musique le 21 juin, la fête de l'école le 22 juin et enfin le petit-déjeuner parent/école le 2 juillet.

**Comment nous joindre :**

[parents.ecole.quatre.vents@gmail.com](mailto:parents.ecole.quatre.vents@gmail.com)

*Sonia Castillo - Isabelle Muller  
Katuscia Quiniou - Marie-Line Vion*



## Inscriptions Scolaires et Périscolaires

**L**a rentrée 2019-2020 aura lieu le lundi 2 septembre 2019 à l'école des Quatre vents. Nous vous rappelons que l'inscription de vos enfants est obligatoire et à renouveler chaque année en Mairie; à cet effet, les dossiers de réinscriptions vous ont été remis courant juin par l'équipe enseignante.

Ne tardez pas pour retourner vos dossiers en Mairie, nous en avons besoin avant le 5 juillet dernier délai pour commander les repas de septembre auprès de notre prestataire CONVIVIO.

Les inscriptions périscolaires sont annuelles et à jours fixes mais vous avez toujours la possibilité de modifier ces réservations par le biais du cahier périscolaire de votre enfant.

**SIMPLE ET RAPIDE :**

Pour régler vos factures de cantine, garderie et étude en toute quiétude, connectez-vous sur le site: [tipi.budget.gouv.fr](http://tipi.budget.gouv.fr)

*Bonnes vacances à toutes et à tous!*

# Les associations

*Toute la semaine dans la salle des fêtes ou la petite salle, des activités pour tous les âges sont proposées aux Gaillonnais. Certaines associations vous sont présentées dans ce journal. Vous pourrez toutes les rencontrer lors du forum de rentrée qui se tiendra le samedi 7 septembre de 10h à 12h.*

## AGYS (section danse)

L'Association Gaillon Yvelines Sport propose, dans la salle des fêtes, un cours mêlant danses de salon et danses latines en couple. Différentes danses y sont travaillées tel que la Valse lente, le Tango, la Valse viennoise, le Quick step et le Slow fox pour la danse de salon.

Le Rock & roll, le Paso doble, le Cha-cha-cha, la Rumba et la Samba sont les danses enseignées en danse latine. Les cours ont lieu le lundi de 18h30 à 21h30 et le mercredi de 19h30 à 21h30.

Chaque cours est divisé entre la danse latine et danse de salon. La danse de salon en début de séance le lundi



et la danse latine en début de séance le mercredi. Les adhérents sont invités à venir à l'heure qu'ils souhaitent dans ces horaires.

**Contact et renseignements: 01 30 99 08 69**

## AGYS (section gymnastique)

L'Association Gaillon Yvelines Sport (AGYS) vous propose un cours de gymnastique d'entretien travaillant les assouplissements, les abdos, les cuisses, les fessiers, la coordination motrice, etc.

Le cours se déroule le jeudi de 18h30 à 19h45 dans la salle des fêtes.



L'activité est proposée aux personnes de tout âge.

**Contact :**  
**Sylvaine Amiot, Présidente de l'association :**  
**01 34 74 79 49**  
**06 95 01 23 28**

## Capoeira

La capoeira est un art martial brésilien dans lequel on retrouve un côté artistique et acrobatique.

La professeur pratiquant l'activité depuis 16 ans vous propose de venir découvrir la capoeira à travers un échauffement, un entraînement en solo puis en duo et enfin une « roda » de fin d'entraînement.

Les cours se déroulent le mardi à la salle des fêtes de Gaillon-sur-Montcient :

- de 18h30 à 19h30 pour les enfants à partir de 6 ans.
- de 19h30 à 21h pour les adultes et les ados à partir de 12 ans.

Un cours d'essai est gratuit.

L'association Senzala fête ses 20 ans cette année avec des événements que vous retrouverez sur leur site.

**Contact: [www.capoeirasenzala78.fr](http://www.capoeirasenzala78.fr)  
[capoeria78szl@gmail.com](mailto:capoeria78szl@gmail.com)**



# Rétrospective photo du 1<sup>er</sup> semestre 2019



*Cérémonie du 11 novembre*

*Remerciements aux bénévoles*



*Vœux du Maire*



*Loto*

*Fête des Mères*



*Festival Tradteur blues*

*Fest Noz*



*Fête de la musique*

